

Association des étudiants en droit de l'Université de Montréal

Convocation – Réunion du Conseil d'administration

DATE : Dimanche le 15 juin 2014
HEURE : 12h00
LIEU : Rôtisserie St-Hubert, 5235 Chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal

Présents : François A. Guay, Jérémy Van Doorn, Vincent Guérard, Mathieu Lacelle, François Boillat-M., Véronique Leduc, Alex V.M., Ozzy Gdalevitch

Absents : Julien Thibault

PROCÈS VERBAL

0. Ouverture de la réunion

Proposé par Jérémy, appuyé par Ozzy.

1. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Alex, appuyé par Mathieu

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (s'il y a lieu)

N'a pas lieu.

3. Adoption et discussion des procès-verbaux de l'exécutif (s'il y a lieu)

N'a pas lieu.

4. Présentation des exécutants

a. Tour de table

b. Dénonciation des conflits d'intérêts

Alex préside le comité diversité, est impliqué au CAF et dans le comité débat.

François Boillat est HD du comité SimONU.

Ozzy copréside l'AEJD. Une dérogation a été votée en AG au printemps pour lui permettre d'occuper ce poste.

Mathieu, Vincent, Véronique et François A. ne sont dans aucun comité.

5. Présentation générale du rôle du C.A.

a. Mandats et pouvoirs

Discussion sur l'exercice du pouvoir de contrôle et de surveillance du CA et ses relations avec l'exécutif.

b. Impact des modifications des règlements généraux de l'hiver 2014

Discussion sur l'abolition du pouvoir politique du C.A. Cela permettra de se concentrer sur le contrôle des finances.

c. Vérificateur-général

Comme convenu entre les présidents du CA et de l'exécutif, le rôle du VG ne sera pas de réaliser une deuxième analyse indépendante des états financiers. Il

va pouvoir vérifier le budget et les mises à jour budgétaires avant leur présentation en séance du C.A. En ce sens, il pourra émettre des recommandations à ce moment. Il siège comme administrateur à part entière, mais n'agit pas comme un intermédiaire entre le C.A. et l'exécutif. La présentation du budget demeure de la compétence du trésorier.

6. Rapport du Président de l'exécutif

Politique de la langue française. Le conseil de la faculté a adopté de nouvelles mesures concernant la langue de rédaction des examens à la faculté. La dérogation en première année devra venir du doyen directement et non des professeurs. Elle sera accordée aux étudiants n'ayant pas fait leur scolarité dans les écoles francophones qui en feront la demande. En deuxième année, cette dérogation ne sera accordée que dans des circonstances exceptionnelles. Les étudiants non francophones admis à la faculté devront dorénavant obtenir 785 au lieu de 605 au TFI.

CADED. L'université hôte décide de celle où se tiendra le colloque l'année suivante. Un appel de dossiers de candidatures sera fait. La décision sera prise par l'exécutif et devra être entérinée par le CA.

(HUIS CLOS)

7. Planification pour l'année en cours

- a. Système de suivi des finances**
- b. Système de partage de fichiers**
- c. Échéancier avec l'exécutif**
- d. Rencontres (prochaines, horaire fixe, début de l'automne 2014)**

Pour tous ces points, voir l'échéancier en annexe.

8. Plan d'action du C.A. (suivi des idées électorales)

- a. Présence du C.A. (courriel, photos, présence sur le site de l'AED, etc.)**

L'idée de faire des chandails du C.A. a été soulevée et adoptée de principe.

L'exécutif va nous faire savoir quand ils vont commander les leurs afin d'obtenir des réductions de groupe.

- b. Rep. FEP**

Vincent est en attente d'une réponse de la vice-doyenne afin d'obtenir les noms des étudiants venant de la FEP.

- c. Autres idées pour l'année en cours**

9. Varia

10. Fermeture

Proposée par Ozzy, appuyée par François.

François Alexandre Guay

Président du C.A.

Échéancier de l'année 2014-2015 concernant les rapports entre l'exécutif et le C.A.

Budget et États financiers		
Assemblée générale d'automne	14 : « (...) dans les deux semaines suivant l'adoption du budget par le Conseil d'Administration. »	Fin Septembre
Mise à jour des États financiers	29 j) : « de recevoir les états financiers périodiques de l'Association, dont le bilan et l'état des résultats. »	À chaque mois à partir d'octobre

Rapport du V.G.	30.1 b) : « de faire un rapport sur les finances de l'Association de façon bimensuelle au Conseil d'Administration; » Note : Ozzy doit avoir accès au budget avant qu'il soit présenté au C.A. afin de pouvoir faire des recommandations sur les postes budgétaires (30.1e)f)g))	JF présente Ozzy fait des recommandations
Présentation des États financiers au C.A.	71 f) : « la présentation des états financiers périodiques, dont notamment le bilan et l'état des résultats, et le budget annuel de l'Association au Conseil d'Administration. Les états financiers provisoires doivent être présentés en date du 1er mars . Les états financiers de l'Association doivent être présentés à au moins trois moments pendant l'année, soit en septembre, en janvier et en avril . »	Sept : En même temps que le dépôt du budget (2e séance)
Dépôt du budget au C.A.	157 : « Le Trésorier doit déposer, lors de la première séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'automne, le budget annuel de l'Association en y annexant le budget et les états financiers de l'exercice financier précédent, les demandes budgétaires des différents comités et des officiers ainsi que tout autre document pertinent. »	2e séance
Adoption du budget par le C.A.	157 : « Le budget annuel est adopté lors de la deuxième séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'automne. »	3e séance
Vérification des comptes	158 : « En date du 1er mars , le Trésorier doit présenter les états financiers provisoires de l'Association au Conseil d'Administration. En fin d'exercice financier, le Trésorier doit produire les états financiers complets de l'Association. »	
Premières séances		
Formation des nouveaux admins	35. « procéder, avec l'aide du Vice-président aux Affaires administratives, à une formation complète et adéquate des nouveaux administrateurs afin que ceux-ci soient à même de comprendre la réelle mission du Conseil d'administration. »	Catherine va venir + Mr le Pres.
Première séance été	37 al. 2 : « La première séance doit se tenir dans les trois semaines suivant l'entrée en mandat des administrateurs le 1er juin. »	15 juin à 12h00 au St-Hubert CDN

Séance d'été	37 al. 3 : « Le Conseil d'Administration doit se réunir pendant l'été. »	1 fois (ou plus si nécessaire) pour approuver les ententes
Première séance d'automne du C.A.	37 al. 5 : « La première séance du trimestre d'automne doit se tenir dans les délais les plus courts suivant l'élection des représentants de première année. »	
2e séance d'automne du C.A.	37 al. 5 : « La deuxième séance du trimestre d'automne doit se tenir au moins quatre (4) jours francs mais pas plus de sept (7) jours francs après la tenue de la première séance du trimestre d'automne. »	
Information et plans d'actions		
PVs et résolutions de l'exécutif	29. d) : « prendre connaissance des procès-verbaux et des résolutions prises par le Comité exécutif. »	
Plan d'action des exécutants	66 b) : « de rédiger, en collaboration avec les autres officiers, et de présenter, lors de la première séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'automne , un plan d'action pour l'année à venir, incluant des objectifs pour son poste et un calendrier approximatif d'échéanciers pour leur accomplissement. »	CA suivant l'AG
Rapports de mi-mandat	66 c) : « de rédiger et de présenter, lors de la première séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'hiver , un rapport de mi-mandat contenant un résumé des activités accomplies et faisant état des priorités à venir. »	Premier CA de janvier
Rapports de transition (PDA d'exec sortant)	66 f) : « de rédiger un rapport de fin de mandat, à remettre lors de la première séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'automne suivant la fin de son mandat, contenant un exposé des activités accomplies et des recommandations pertinentes relatives aux fonctions rattachées à son poste, en vue d'aider l'évolution et le perfectionnement de l'Association. »	Avant la rentrée (en espérant que ce soit tôt)